Ville d'Ostwald
Eurométropole de Strasbourg

ARRETE MUNICIPAL
ALLEE DU BOHRIE - RUE DE LINGOLSHEIM
270820AR060

La Maire de la Commune d'Ostwald,

VU l'article 3, titre XI de la loi des 16 et 24 Août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

VU la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU la demande formulée par l'Entreprise SCHAFFNER SAS ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules durant les travaux ;

a r r ê t e :

Article 1er : Par suite d'intervention sur les poteaux des lignes de tramway Allée du Bohrie, rue de Lingolsheim, le stationnement et la circulation seront réglementés du 31/08/2020 au 31/10/ 2020.

Article 2 : ***La circulation des véhicules se fera par demi-chaussée réglementée par alternat KR11V , la vitesse sera abaissée à 30 Km/h.***

Article 3 : Le stationnement sera interdit à tous véhicules dans la zone des travaux, sauf pour les véhicules de l'entreprise intervenante (stationnement autorisé sur trottoir).

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée du chantier huit jours avant le début des travaux. L'intervention de la Police, se fera uniquement en cas de constat sur place de la conformité de la signalisation, après appel du demandeur au 03.88.66.84.20 (Police Municipale) dès l'installation des panneaux.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Transmis à :
- M. le Sous-Préfet chargé de Mission, chargé de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne ;
- M. BENARD Ent. SCHAFFNER ;
- M. le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald ;
- M. Mme les Responsables des services techniques et communication de la Ville d'Ostwald ;
- M. le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald.

Pour ampliation.
La Maire,
Fabienne BAAS

Fait à OSTWALD, le 27.08.2020.
La Maire,
signé
Fabienne BAAS

MAIRIE d'OSTWALD
Bas-Rhin

3, rue Albert Gérig - CS 60010 - 67541 OSTWALD Cedex
Tél. 03 88 66 30 34 - Fax 03 88 67 11 74 - Site Internet : www.ville-ostwald.fr